



achat d'une voiture et réparations non faites par le garagiste

Par **calimero77**, le **09/03/2011 à 14:28**

Nous avons acheté une voiture en avril 2010 , d'occasions chez un garagiste, plusieurs réparations était à faire dessus , il y avait 3 mois de garantie et j' ai pris 4 fois rendez-vous pour la réparer , à chaque fois , je l'amenais mais le soir , il me répondait , "j'ai pas fait grand chose dessus" , la dernière fois en juin , avant la fin des 3 mois je lui ai demandé des factures de ce qui avait été fait et il m'a répondu" en v.o y'en a pas .

Aujourd'hui , nous avons changé les pneus pour plus de 100 euros et la plus grosse facture est en mars avec les freins plus étriers etc... pour 365 euro et l'autre garagiste à dit " ce n'est pas d'aujourd'hui et ça fait 9 mois qu'on a la voiture merci de m'aider pour mes droits dans ces cas et que dois-je faire? merci

Par **fra**, le **09/03/2011 à 17:47**

Bonjour,

La problématique de votre situation réside dans le fait que vous avez acquis la voiture, il y a un an, et que l'on ne sait pas de quel modèle il s'agit, ni son âge, ni son kilométrage. De plus, les pièces que vous avez changées sont, vraiment, des pièces d'usure à remplacer régulièrement.

Qu'indiquait le contrôle technique au moment de votre achat ?

Si le garagiste a pris en charge certaines réparations, il n'a pas à vous transmettre de facture puisque vous ne payez rien.

Enfin, je ne parviens pas à comprendre votre dernière phrase se rapportant à un autre garagiste??